

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. - Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Compte-rendu du
Conseil Municipal du 22 mars 2013

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice : 11
Présent(s) :8
Pouvoir(s) :0
Absent(s)3
Votants :8
Affiché le : 27/03/2013

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 15 mars 2013 pour la session ordinaire du 22 mars 2013.

L'an deux mil treize, le vendredi vingt-deux mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents: Mrs PARISOT, GENEY, MOUGENOT, Adjoint, BOHEME, GAMELON, GILLET, DAVAL B. et LOMBARD, Maire,

Absent(s) excusé(s): Mme JOLY,

Absent(s): Mrs. DAVAL C., CHIPPAUX,

M. GILLET Alexandre a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et demande à l'assemblée l'autorisation de mettre à l'ordre du jour une délibération supplémentaire :

- Exploitation de bois au Volvet par l'entreprise JEANDENANT.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Demandes de subventions ;
- Demande de remboursement de sinistre à la S.D.F. à un particulier ;
- Modification des statuts de la C.C.H.V.O. ;
- Déficit transport FRESSE -LURE ;
- Programme de travaux ONF 2013 ;
- Tarif eau ;
- Vote du Budget Primitif EAU 2013 ;
- Vote des Taux 2013 ;
- Vote du Budget Primitif COMMUNE 2013 .
- Questions et affaires diverses.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE DECIDE :
D'ATTRIBUER une subvention aux associations suivantes :

- ⇒ Union Musicale de Melisey ; 30.00 €
- ⇒ Section des Anciens Combattants de la commune de Fresse ; 250.00 €

Et REFUSE à L'UNANIMITE d'allouer une subvention à :

- ⇒ A.D.M.R de Melisey ;
- ⇒ FASSAD Haute-Saône .
- ⇒ Collège Albert Jacquard de Lure ;
- ⇒ La Maison Familiale Rurale de Montbozon ;

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE A LA SALLE DES FETES

Délibération annulée déjà prise dans ce sens en séance du 30 novembre 2012

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHVO

Par délibération du 21 février 2013, l'assemblée communautaire a modifié les statuts de la CCHVO, en décidant de remplacer :

- ❖ Soutien et développement des activités extra-scolaires durant les périodes de vacances scolaires organisés par le Centre de Loisirs sans Hébergement (CLHS), les Francas et autres ;
- ❖ Développement et gestion de l'offre périscolaire et petite enfance sur le territoire de la communauté de communes de la Haute-Vallée de l'Ognon ;
- ❖ Contrat Enfance-Jeunesse ;

Par :

- ❖ **Enfance - jeunesse : actions et équipement**
 - Construction, réhabilitation, aménagement, investissement, entretien et fonctionnement de bâtiments périscolaires ;
 - Création et gestion des activités de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, en lien direct avec les activités scolaires ;
 - Gestion et fonctionnement de la restauration scolaire élémentaire et maternelle ;
 - Gestion et fonctionnement des transports donnant accès aux structures offrant les services restauration et périscolaire, dans le respect de la compétence dévolue au Conseil Général ;
 - Participation à la mise en place de procédures contractuelles de types contrats temps libre, contrats éducatifs locaux ;
 - la création, le développement, la gestion directe, indirecte ou en partenariat et l'organisation des centres ou accueils de loisirs sans hébergement en temps extra-scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur la modification des statuts dans un délai de trois mois à compter de la notification conformément aux dispositions des articles L.5211-5 et L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
0	8	0

- N'APPROUVE PAS la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon telle que présentée par Monsieur le Maire.

DEFICIT LIAISON FRESSE -LURE 2012 ET PARTICIPATION 2013 (01/01 au 31/08)

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à L'UNANIMITE

ACCEPTENT DE :

- régler le montant de 191.60 € correspondant au déficit de 2012.
- participer au déficit de la liaison pour 2013 (du 01/01 au 31/08 maximum) actuellement évalué à 137.00 €

PROGRAMME DE TRAVAUX O.N.F. 2013

Le Conseil Municipal DECIDE à L'UNANIMITE

DE RETENIR :

INVESTISSEMENT :

- Dégagement parcelle 28

4 668.30 € H.T.

- Dégagement parcelle 29

4 678.83 € H.T.

TOTAL

9 347.13 € H.T.

10 001.43 € T.T.C.

FONCTIONNEMENT :

0 €

TARIF EAU

A la demande des conseillers, et au vu du manque d'informations l'objet de cette délibération est reporté au prochain conseil. M. PARISOT J. Marie se charge d'apporter toutes les éléments nécessaires lors du prochain conseil.

BUDGET PRIMITIF EAU 2013

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif EAU 2013 qui se résume ainsi :

SECTION EXPLOITATION

DEPENSES : 87 007.00 €
RECETTES : 87 .007.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 98 706.00 €
RECETTES : 98 706.00 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,
Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

Accepte et vote le Budget Primitif du service EAU 2013 tel que présenté.

Détail du budget consultable en mairie

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'UNANIMITE

DE FIXER comme suit les taux 2013 de TH - TFB - TFNB - CFE soit :

	BASES 2012	TAUX 2012	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	633 400	12.40	78 572
TAXE FONCIERE BATI	446 800	12.20	54 510
TAXE FONCIERE NBATI	15 700	38.90	6 107
C.F.E.	38 700	14.27	5 522

TOTAL

144 681 €

TAUX INCHANGES

Produit taxe additionnelle FNB

283 €

Produit des IFER

1 313 €

Produit de la CVAE

4 735 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013

Monsieur le Maire présente le Budget primitif COMMUNE 2013 qui se résume ainsi

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 463 582.00 €

Recettes : 463 582.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 113 264.00€

Recettes : 113 264.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

Vote le Budget primitif 2013 tel que présenté

Détail du budget consultable en mairie

EXPLOITATION BOIS « LE VOLVET »

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'abattre des résineux situés sur du terrain communal parcelles section H n° 837 et 1213, (vieillessement du bois qui entraîne un manque de sécurité)

L'Exploitation Forestière JEANDENANT propose un devis d'exploitation et de câblage d'arbres délicats pour un montant de trente euros (30.00 €) H.T. le m³

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à traiter avec l'Entreprise Forestière JEANDENANT de PLANCHER BAS, au prix de trente euros (30.00 €) le m³

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal sur les points suivants :

- ✓ Monument aux Morts : Etat des démarches au niveau des subventions ;
 - ✓ Rénovation des fenêtres des logements communaux situés au dessus de l'école, Monsieur PARISOT fait le point sur les demandes de devis en cours.
 - ✓ 1 logement communal au 394. Les Larmets disponible à priori au 1^{ER} avril, à la remise des clés, M. DAVAL Brice se chargera de faire des photos et d'en faire la publicité sur le Bon Coin.
 - ✓ Un panneau de signalisation « SAPEURS-POMPIERS » sera apposé sur le bâtiment des sapeurs-pompiers.
- Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

ATTENTION : Les séances de conseil municipal sont ouvertes à tout public, NEANMOINS toute manifestation d'humeur, qu'elle soit verbale ou corporelle, se verra immédiatement sanctionnée par une exclusion.

Vu
Le Maire,
Patrice LOMBARD

